# L'ALGÉRIE APRÈS LA CHARTE POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE

HASSANE ZERROUKY\*

L'année 2005 a été marquée en Algérie par l'organisation d'un référendum, décidée dans la précipitation et visant à rétablir la réconciliation nationale et mettre fin à la violence en tournant la page du terrorisme. La « Charte pour la paix » proposée s'inscrit dans la poursuite de la loi sur la « Concorde civile » adoptée également par référendum fin 1999. La « Charte pour la paix » permet l'abandon des poursuites contre les exactions imputables aux agents de l'État et l'absolution des islamistes condamnés pour crimes individuels mais interdit d'activité politique ceux qui ont utilisé l'islam à des fins de prise du pouvoir par la violence. Sa mise en application en février 2006 s'est traduite par la libération de plus de 1500 islamistes condamnés pour terrorisme dont Abdelhak Layada, fondateur du GIA, condamné à mort en 1993.

Ce projet de loi s'inscrit en réalité dans un cadre plus large visant au remodelage du champ politique. Il participe de l'élargissement de la base socio-politique du pouvoir au courant l'islamiste toutes tendances confondues. Accusant le coup sans réagir avec la vigueur voulue, les partis démocrates donnent l'impression d'avoir été atomisés par l'offensive politique de Bouteflika. L'heure est venue de la construction d'un large front démocratique et de la réévaluation de son rapport à une société qui a changé.

e 15 août 2005, Abdelaziz Bouteflika annonçait l'organisation d'un référendum sur un projet de « charte pour la paix et la réconciliation nationale » afin de tourner définitivement la page du terrorisme <sup>1</sup>. Les Algériens étaient appelés à voter « oui » ou « non » pour un texte qui donnait mandat au chef de l'État algérien d'agir en leur nom pour mettre

<sup>\*</sup> JOURNALISTE À *L'HUMANITÉ* ET ANCIEN JOURNALISTE AU *MATIN* (ALGER)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cet article a été écrit avant l'hospitalisation du président algérien. Bien que la maladie du chef de l'État algérien risque de changer la donne dans la mesure où il ne pourrait postuler pour un troisième mandat, l'analyse qui suit garde toute sa pertinence.

définitivement fin à la violence. Ce projet a été rendu public, sans débat, moins de vingt-quatre heures seulement après le discours présidentiel. La machine étatique et médiatique s'est aussitôt mise en branle. Télévision, radios publiques et presse progouvernementale rivalisaient dans l'explication de texte. Le président, mais aussi le gouvernement, les partis au pouvoir et leurs relais – syndicats et organisations de masse – et les islamistes repentis du FIS (Front islamique du salut) débutaient une campagne à travers le pays. Bien évidemment, l'opposition démocratique et les acteurs de la société civile, quelque peu pris de court, n'ont pas pu apporter la contradiction au chef de l'État. Ils étaient interdits d'accès à la télévision et aux radios publiques et interdits d'organiser des réunions publiques voire de distribuer des tracts sur les lieux publics <sup>2</sup>. « S'ils ne passent pas à la télé et à la radio, a décrété le ministre d'État et secrétaire général du FLN, Abdelaziz Belkhadem, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas d'audience » 3. Seuls quelques titres de la presse indépendante leur ont accordé un espace pour s'exprimer et faire connaître leurs positions.

Ce projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale rappelle la loi sur la Concorde civile adoptée par référendum six ans plus tôt, le 15 septembre 1999 qui prévoyait déjà, l'abandon des poursuites judiciaires et des remises de peine aux islamistes qui déposeraient les armes et se rendraient aux autorités, mais sans avoir commis de crimes de sang et de viols. Le nouveau texte reprend et complète certaines dispositions de la loi sur la Concorde civile mais s'en distingue par de nouvelles mesures concernant les cas de disparitions forcées imputables, précise le texte, à des « agents de l'État » et par l'absolution des islamistes condamnés pour crimes individuels, de ceux condamnés pour soutien au terrorisme ainsi que ceux condamnés par contumace pour avoir appelé au diihad. Globalement, il s'articule autour de plusieurs mesures, à savoir : l'abandon des poursuites judiciaires contre les islamistes qui se sont rendus aux autorités depuis le 13 janvier 2000, date de forclusion de la loi sur la Concorde civile, et contre ceux avant mis fin à leurs activités et qui remettent leurs armes aux autorités; l'abandon des poursuites judiciaires pour les personnes recherchées ou condamnées par contumace et à celles

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Plusieurs militants du MDS (Mouvement démocratique et social) et du FFS ont été interpellés et incarcérés par la police dans plusieurs endroits du pays pour distribution de tracts appelant au boycott du scrutin.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le Soir d'Algérie du 24 septembre 2005.

impliquées dans des réseaux de soutien au terrorisme qui décident de se rendre aux autorités et enfin la « grâce pour les individus condamnés et détenus pour actes de violence et pour soutien au terrorisme ». Seule condition pour en bénéficier : n'avoir pas été impliqué dans des massacres de civils, des attentats à l'explosif dans des lieux publics et des viols. Autrement dit, et c'est là que réside la différence avec la loi sur la Concorde civile, les islamistes avant commis des attentats individuels - meurtres d'intellectuels, de journalistes, de cadres et de femmes - sont libérables. Autres dispositions nouvelles : l'État reconnaît l'existence de fait des cas de personnes disparues, les prend en charge mais il n'est pas question de lui en faire endosser la responsabilité; il rétablit dans leurs droits sociaux les islamistes avant fait l'objet de mesures de licenciement après la grève insurrectionnelle de mai-juin 1991 ; il prévoit l'interdiction d'activité politique « sous quelque couverture que ce soit » pour ceux qui ont instrumentalisé l'islam à des fins de prise du pouvoir par la violence, allusion à certains dirigeants du FIS (Front islamique du salut, interdit par loi en 1992). Enfin, ce projet de texte comporte une disposition accordant les pleins pouvoirs au chef de l'État, officiellement, pour prendre toutes les mesures « visant à en concrétiser les dispositions » 4.

Pour vaincre les réticences des islamistes qui n'exigeaient rien de moins que le retour pur et simple à la période précédant l'interruption du processus électoral de janvier 1992, et convaincre les Algériens de voter, Abdelaziz Bouteflika n'a pas manqué de présenter « la réconciliation nationale » comme « le seul compromis autorisé par les équilibres nationaux » <sup>5</sup>. Car, expliquait-il, promulguer une amnistie générale et permettre le retour du FIS sur la scène politique, « ce serait retourner en arrière » <sup>6</sup>.

### Pourquoi un nouveau projet de loi?

L'annonce de ce référendum a suscité moultes questions : pourquoi un nouveau référendum sur la paix et la réconciliation nationale six ans après l'adoption de la loi sur la Concorde civile qui prévoyait déjà l'abandon des poursuites judiciaires contre les islamistes qui déposeraient les armes et cinq ans après la promulgation de la « grâce amnistiante » visant les quelques milliers de membres de l'AIS (Armée islamique du salut), branche armée du

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Projet de Charte pour la paix et la réconciliation (document officiel).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Discours prononcé devant les cadres de la nation le 14 septembre 2005.

<sup>6</sup> Liberté du 29 août 2005.

FIS, laquelle observait une trêve négociée avec les militaires depuis octobre 1997 ? Pourquoi une nouvelle loi sur la paix alors que les islamistes armés ne constituent plus une menace pour l'État algérien ? Pourquoi un tel référendum, alors que le président Bouteflika avait maintes fois déclaré que la Concorde civile était la dernière chance offerte aux « récalcitrants » pour désarmer ? Enfin pourquoi ce scrutin alors que de l'aveu même du chef de l'État la peur a disparu, le calme est revenu et que les Algériens peuvent voyager à travers le pays sans crainte de tomber sur un « faux barrage » dressé par les islamistes et sortir le soir en famille sans être inquiétés ?

Ces questions sont restées sans réponse. En effet, si la situation qui prévalait en 1999 – l'Algérie était encore le théâtre d'une série de massacres comme ceux de Relizane (529 civils tués) ou celui de Sidi Hamed au sud d'Alger (140 civils tués) – la loi sur la Concorde civile pouvait à la rigueur se justifier, ce n'est plus le cas en 2004, voire en 2005 : les actes terroristes ont diminué nettement d'intensité puisque l'on a dénombré moins de 200 morts durant l'année 2004, essentiellement des islamistes armés et des militaires. Le terrorisme urbain qui endeuillait quasiquotidiennement la population civile dans des villes comme Alger a pratiquement cessé depuis la fin 2001. De l'aveu même des autorités algériennes, le nombre d'islamistes encore au maquis, regroupés au sein du GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat, dissidence du GIA) est estimé à moins de 400 individus, réseaux de soutien logistique compris.

Il est donc permis de penser que cette loi n'a pas uniquement pour but la paix. Outre le fait de prendre en otage la mémoire, en empêchant le devoir de vérité et de justice pour les victimes de ces années sanglantes, effaçant, l'instant d'un scrutin, les crimes innommables commis entre 1991 et 2000, ce projet de loi s'inscrit en réalité dans un cadre plus vaste visant au remodelage du champ politique et de l'organisation du pouvoir, et ce, à travers une révision constitutionnelle. Plus généralement, elle participe de l'élargissement de la base socio-politique du pouvoir « à tous ceux qui, à un moment ou à un autre, ont été marginalisés ou se sont marginalisés », c'est-à-dire le courant islamiste radical 7. Soulignons encore que pour les partisans d'un État théocratique cette loi légitime de fait leur « combat » comme le proclamait l'ex-chef de l'AIS, Madani Mezrag, Mieux, bénéficiant de l'impunité, ils comptent,

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Discours de Bouteflika. *Liberté* du 8 juin 2005.

comme l'explique le même Madani Mezrag, réaliser par le moyen des urnes l'État islamique <sup>8</sup>.

### Campagne électorale à sens unique

La campagne référendaire, en elle-même, était à sens unique. Le président Bouteflika, ses ministres, les trois partis de « l'alliance présidentielle » – FLN, RND (Rassemblement national démocratique) et le MSP (Mouvement pour la société et la paix, ex-Hamas, islamiste) et leurs organisations satellites (Organisations des anciens combattants, enfants de martyrs) dont le syndicat UGTA ont occupé seuls le terrain 9. Mobilisant pour ce faire les moyens de l'État ainsi que la télé et les radios publiques (arabe, berbère et français), le pouvoir s'est livré à un matraquage médiatique sans précédent d'une opinion algérienne qui, dans l'ensemble, était plutôt indifférente. Les Algériens attendaient plutôt des mesures audacieuses pour relancer la machine économique, l'emploi et, partant, que le pouvoir satisfasse des besoins plus que pressants tels que le logement, l'alimentation en eau potable, la réfection du réseau routier et une amélioration de la qualité de l'enseignement. D'autant que les caisses de l'État sont pleines. Les réserves de change, près de 55 milliards de dollars, ont atteint un niveau jamais égalé depuis l'indépendance de l'Algérie. A fin octobre 2005, les recettes d'exportation ont atteint 26,8 milliards de dollars. Pour la sixième année consécutive, la balance commerciale est excédentaire (près de 8 milliards de dollars). Le montant de la dette extérieure a baissé, passant de plus de 30 milliards de dollars fin 1998 à moins de 20 milliards prévus pour la fin 2005 tandis que le service de la dette n'est plus que de 12,1 %. Plus généralement, bien que le PIB (produit intérieur brut) par habitant soit passé de 1600 dollars en 1999 à 2700 dollars en 2004, soit le plus fort PIB du Maghreb, le pouvoir d'achat s'est entre temps dégradé puisqu'il a connu une érosion estimée à près de 8 % entre 2003 et 2005. Ce qui signifie que la croissance enregistrée ne profite pas aux plus démunis puisqu'un tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Enfin le taux de chômage reste élevé (17 % officiellement). Quoi de surprenant dès lors que ces émeutes

8 Madani Mezrag dans *Le Figaro* du 27 septembre

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les trotskistes du Parti des travailleurs de Louisa Hanoune ont également fait campagne pour le « oui » ainsi que le parti islamiste Islah, bénéficiant pour ce faire de la couverture médiatique de la télévision d'État.

sociales qui émaillent quasi quotidiennement la scène algérienne, ces grèves sauvages ou organisées qui secouent la société algérienne. Dans ces conditions, rien d'étonnant en soi que les Algériens ne comprennent pas pourquoi ils étaient conviés une seconde fois aux urnes après avoir voté pour la Concorde civile. « C'est avec nous que l'État doit se réconcilier » lançait un jeune au président Bouteflika durant la campagne référendaire, lui signalant au passage que la Concorde civile a surtout profité aux repentis islamistes, lesquels ont bénéficié d'aides, ouvert des commerces ou à l'instar de Madani Mezrag sont devenus de richissimes hommes d'affaires 10.

Pour autant, le président Bouteflika voulait une participation massive Mieux, anticipant les résultats du vote, Abdelaziz Belkhadem, estimait évident que les 85 % d'Algériens ayant élu Bouteflika à la présidentielle d'avril 2004 « ne pourront voter que par oui », la participation serait logiquement égale ou supérieure à ce taux. Et, à en croire les résultats officiels annoncés au lendemain du référendum du 29 septembre, les Algériens ont répondu massivement à l'appel du chef de l'État. Ils sont 97,36 % d'électeurs à avoir approuvé le texte pour un taux de participation de 79,49 %, sauf dans deux départements de la Kabylie – Tizi-Ouzou et Bejaïa – où il n'a guère dépassé les 11 %. Il ne pouvait en être autrement quand on sait que le meeting du président Bouteflika a été perturbé par plusieurs milliers de manifestants 11.

Mieux, l'examen des résultats du scrutin dans certaines régions laisse tout de même songeur l'observateur le plus averti. A Alger, par exemple, où traditionnellement la participation, même gonflée, dépasse à peine les 30 %, il a été enregistré un taux de plus de 71 %. Mieux, dans les régions touchées par la violence islamiste, notamment la Mitidja, théâtre des terribles massacres de civils durant l'été et l'automne 1997, elle a été de 82 %, et le « oui » a enregistré près de 95 % ! Or, de l'avis de nombreux observateurs, dont les correspondants de la presse étrangère et algérienne, les Algériens ne se bousculaient pas devant les bureaux de vote. A Bentalha, par exemple, où l'un des plus grands massacres de civils a été perpétré en septembre 1997 par le GIA (Groupe islamique

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Le chef de l'AIS, Madani Mezrag, est, dit-on, actionnaire dans la société d'eau minérale Texana.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Le meeting tenu le 19 septembre par le président algérien à Tizi-Ouzou a été chahuté par des milliers de jeunes. Le chef de l'État a dû annuler la visite qu'il devait effectuer dans cette ville.

armé), les électeurs ne se sont pas déplacés. En signe de protestation, plusieurs centaines d'habitants de la Mitidia ont enterré leurs cartes de vote près des tombes de leurs proches tués par le GIA 12. Entre les chiffres officiels, et ceux avancés par Saïd Sadi, le leader du RCD (Rassemblement pour la Culture et la démocratie), pour qui le taux de participation « a été multiplié par quatre », il est permis de penser raisonnablement que la participation réelle n'a pas dépassé celle des scrutins législatifs et présidentiels précédents. soit en dessous des 50 %. « Mathématiquement, il est impossible. avec le boycottage de l'électorat kabyle, qu'il y ait 80 % de votants comme le prétend le pouvoir » observe le leader du RCD <sup>13</sup>. En effet, il est difficilement imaginable que des Algériens meurtris par plus de dix ans de terrorisme islamiste, avant entraîné la mort de plus de 100 000 personnes, occasionné pour 20 milliards de dollars de dégâts et le chômage de plusieurs centaines de milliers de personnes, se décident soudainement à pardonner à leurs bourreaux islamistes qui, au demeurant, n'ont pas demandé pardon à leurs victimes.

Quelles qu'aient été les critiques, les réticences à l'endroit des buts de cette campagne électorale, les dénonciations de l'opposition quant à la manipulation du scrutin, le pouvoir politique n'a retenu qu'une chose : les appels au boycott lancés par l'opposition démocratique n'ont pas été entendus, en revanche, les Algériens lui ont accordé leur confiance à une écrasante majorité. Confiance qu'il compte utiliser pour s'octroyer par la même occasion, avec toutes les conséquences politiques et institutionnelles que cela implique, les pleins pouvoirs, pour procéder à une révision de la Constitution et viser un troisième mandat présidentiel 14.

#### La question du pouvoir au centre du projet

La campagne électorale qu'a animée Bouteflika durant trois semaines a ceci de remarquable qu'il a été peu question des islamistes encore au maquis. Il n'y a pas eu d'appel en leur direction comme cela avait été le cas en 1999 pour la Concorde civile. Elle fut surtout l'occasion pour le président algérien de procéder à une relecture de l'histoire algérienne avant les émeutes d'octobre 1988 et entre 1990 et 1999.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> H. Zerrouky in *l'Humanité-hebdo* du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Interview au *Monde* du 22 octobre 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Un président élu n'a pas droit à plus de deux mandats électifs selon la Constitution algérienne, révisée en 1996.

Point de départ de cette relecture, le discours prononcé en juin 2005 à Genève devant le BIT (Bureau international du travail). Revenant sur la révolte d'octobre 1988 qui a abouti à la fin du système politique fondé sur le parti unique, le président algérien assurait « qu'il n'y a pas eu de révolution démocratique parce que la société algérienne ne considérait pas l'État-parti unanimiste et autoritaire comme totalitaire et despotique. Les Algériennes et les Algériens, quelle que soit leur position dans l'échelle sociale, ont bénéficié, même de manière inégale, des prestations de l'État-parti qui se présentait ainsi comme un État providence [...] Pendant un quart de siècle, ce contrat social a généré une remarquable paix civile, la contestation ne portait jamais sur le système lui-même, mais sur le niveau et les modalités d'accès aux biens distribués par lui » 15. Ajoutant que la stratégie adoptée à partir de 1988 « a fait voler en éclats le consensus sur lequel se fondait le pouvoir politique en ouvrant le champ politique de manière volontariste » <sup>16</sup>. Cette ouverture politique a conduit, selon lui, à l'émergence d'un « totalitarisme millénariste », entendre l'islamisme, et « à un déferlement de violence brutale »! En clair, la crise qu'a connue l'Algérie à compter de fin 1988 est due au pluralisme et au multipartisme politique. Exit « le printemps berbère » de 1980, les émeutes sociales de Sétif, Constantine et d'Alger violemment réprimées, précédant la révolte populaire d'octobre 1988 (plus de 500 morts) et qui ont ciblé exclusivement les symboles de l'Étatparti. Exit, durant ces années 80, l'instrumentalisation de l'islam par l'État-parti contre la gauche et les démocrates, la répression envers les communistes, les démocrates et les syndicalistes et la propagation de l'islam politique, propagation antérieure à l'ouverture politique de 1989, et encouragée volontairement par l'État-parti. Exit, surtout, les profondes inégalités sociales, les passe-droits, le clientélisme et la corruption générés par cet Étatparti, avec en toile de fond un climat anti-démocratique et répressif.

Cette relecture de l'histoire ne s'arrête pas uniquement à l'avant octobre 1988. Elle s'étend aux événements compris entre 1990 et 1999. Si le président algérien a dénoncé, sans jamais les nommer, ceux qui « prônent le pseudo-djihad », ces derniers ne sont plus, à ses yeux, les seuls responsables de la violence qui a endeuillé l'Algérie. Traitant sur un même pied d'égalité les islamistes et les démocrates, il les accuse d'avoir « créé

<sup>15</sup> Liberté et El Watan du 8 juin 2005.

<sup>16</sup> Idem.

la plus grande fitna [crise sanglante] jamais connue par le monde musulman depuis l'ère d'Ali Ibn Taleb » <sup>17</sup>. La tragédie qu'a connue l'Algérie serait donc le fait d'un affrontement entre islamistes et démocrates, affrontement qu'il a qualifié de « guerre civile entre musulmans » <sup>18</sup> et non d'une guerre menée par l'islamisme contre l'État et la société. De ce fait, « le terrorisme qui tue par la parole et la plume » est, selon lui, aussi responsable que celui qui tue par les armes. Les démocrates sont ainsi accusés d'avoir combattu « la violence des armes par la violence verbale, jetant ainsi de l'huile sur le feu du terrorisme ». « Le peuple, assurait-il le 20 septembre à Batna, était entre le marteau et l'enclume, entre les tenants d'un État islamique et les tenants d'un État laïc » <sup>19</sup>. Avant de s'écrier : « nous ne voulons ni d'un État islamique, théocratique, ni d'un État laïc » <sup>20</sup>, signifiant par là qu'il n'existe pas d'autre alternative au système politique qu'il entend mettre en place.

#### Vers une révision constitutionnelle

A l'évidence, ce qui transparaît à travers la manière dont le président Bouteslika a mené sa campagne en faveur du « oui », c'est que la question de l'organisation du pouvoir et, partant, celle de la reconfiguration du paysage politique et du champ médiatique dans un sens restrictif sont bel et bien au centre de sa démarche réconciliatrice. Un tel objectif implique nécessairement une révision de la Constitution.

C'est par son ministre d'État et secrétaire général du FLN que le président algérien a fait connaître son intention de la réviser. L'idée n'est pas nouvelle puisque Bouteflika l'avait déjà évoquée durant l'année 1999 quand il affirmait être contraint d'agir dans le cadre d'une constitution qu'il « n'aime pas » <sup>21</sup>. S'exprimant dans un entretien accordé à la radio algérienne, Abdelaziz Belkhadem s'est prononcé pour sa révision. L'actuelle constitution n'étant ni de type présidentiel ni de type parlementaire, le secrétaire général du FLN est pour une révision constitutionnelle qui consacre un régime présidentiel où le chef de l'exécutif est le président de la

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Le Soir d'Algérie du 3 septembre. Ali Ibn Taleb est le gendre du prophète Mohamed dont se revendique aujourd'hui les chiites.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> El Watan du 7 septembre 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> El Watan du 21 septembre 2005

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> El Watan du 24 septembre 2005

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Entretien au *Financial Times* reproduit par *El Moudjibid* du 21/07/99.

République. Dans cet ordre d'idées, « la durée du mandat » présidentiel, actuellement de cinq ans, sera revue : le FLN accordant sa préférence à un septennat <sup>22</sup>. Et de fixer cet objectif pour le deuxième semestre 2006. Les Algériens seront donc de nouveau appelés à se prononcer par référendum. En cas d'adoption de la révision constitutionnelle, Bouteflika pourra se présenter pour un troisième mandat qui, cette fois-ci, sera de sept ans !

Le FLN propose également une révision de la loi sur les partis. Une loi, estime son secrétaire général, qui ne fera « place que pour les partis à ancrage national et ayant une assise populaire » <sup>23</sup>. En d'autres termes, il plaide pour une recomposition du paysage politique réduit, comme l'avait préconisé Bouteflika, avant qu'il n'accède au pouvoir, à deux grands courants! De plus, le FLN ambitionne « de récupérer toutes les organisations de masse et les associations » comme cela était le cas au temps du parti unique. Comme on le voit, à travers les propositions d'Abdelaziz Belkhadem se déclinent les contours d'une réorganisation du pouvoir adossée à une recomposition du champ politique dont la charte pour la paix et la réconciliation est la pièce maîtresse.

Dans cette perspective, la multiplication des attaques contre les libertés en général, la mise au pas de l'armée, la marginalisation des partis démocrates et de la société civile durant le mandat de Bouteflika ne constituent rien d'autre que l'amorce de ce projet politique. La promulgation des amendements du code pénal en 2001, durcissant les peines pour délits de presse, ont permis au pouvoir de verrouiller progressivement le champ médiatique. Cela s'est traduit par l'incarcération du directeur du *Matin*, Mohamed Benchicou, à deux ans de prison le 14 juin 2004, et l'interdiction de fait de son journal fin juillet sous prétexte de dettes non payées envers les imprimeries publiques. Cette condamnation a été suivie par un harcèlement continu envers la presse et les journalistes, dont plusieurs ont écopé de lourdes peines de prison et d'amendes. Du coup, les journaux très critiques envers le pouvoir politique ont mis un bémol à leurs écrits. L'armée est à son tour l'objet d'une tentative de mise au pas. Le chef d'état-major, le général Mohamed Lamari, et le général Fodil Chérif, connus comme opposants au chef de l'État, ont été contraints à une retraite anticipée 24. Pourtant, ce

34

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Liberté du 25 septembre 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Le Soir d'Algérie du 30 octobre 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Mohamed Lamari est parti en retraite, officiellement sur sa demande, en juillet 2004. En fait, il a démissionné de son poste après la réélection de Bouteflika.

sont eux qui l'avaient mis en selle pour succéder au président Zeroual, démissionnaire de ses fonctions en août 1998. Le FLN, alors dirigé par son rival, l'ancien Premier ministre Ali Benflis, est rentré dans les rangs après la défaite de ce dernier à l'élection présidentielle de 2004. Ali Benflis a démissionné du parti. Et à l'issue de son 8<sup>e</sup> congrès, dit de la « réunification », en février 2005. Abdelaziz Bouteflika s'est fait élire président du FLN. Un poste spécialement créé pour lui et qui lui attribue d'importantes prérogatives comme celle de convoquer le congrès du parti pour la désignation du candidat du FLN à l'élection présidentielle. La société civile n'a pas été épargnée. Les subventions attribuées à quelque 10 000 associations ont été supprimées. Quant à l'opposition démocratique, déjà fragilisée par l'éparpillement de ses forces, ses divisions et l'incapacité de s'unir autour d'un minimum démocratique, elle a été carrément laminée. Interdite de manifestations publiques et d'accès aux médias publics (télé et radios), elle a du mal à faire entendre désormais sa voix. Ce à quoi s'est ajouté, courant 2005, un début d'extinction du Mouvement citoyen kabyle que le pouvoir est parvenu, sur fond de répression systématique, à diviser et à affaiblir, au point que la Kabylie est en voie de normalisation 25.

Ce double verrouillage du champ politique et médiatique couplé à la mise en œuvre du tout-libéral sur le plan socio-économique, avec pour point d'orgue la dénationalisation des hydrocarbures, fait qu'à l'heure actuelle une seule voix s'exprime sur le terrain politique, celle du pouvoir de Bouteflika. « Le pouvoir est quasiment seul sur la scène, il n'y a pas de partis politiques en face » observait amèrement le journaliste d'*El Watan* Ahmed Ancer <sup>26</sup>.

## Quelle place pour une alternative démocratique?

Est-ce à dire que le mouvement social est neutralisé et que le pouvoir de Bouteflika a définitivement fragilisé toute possibilité d'alternative démocratique? Rien n'est moins sûr. Car le projet politique ambitionné par le pouvoir politique se heurte d'abord au fait que la participation au référendum n'a pas été aussi massive

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Les aârchs ou Mouvement citoyen de Kabylie, qui avait animé la révolte kabyle durement réprimée (120 morts) en 2001, s'est divisé en deux courants: le courant majoritaire a négocié avec le pouvoir la fin des « hostilités » permettant ainsi l'organisation d'élections partielles en Kabylie, dans les Aurès et à Ouargla dans le Sud algérien.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Liberté du 1<sup>er</sup> novembre 2005.

qu'il le prétend. En outre, il se heurte à des réalités socio-politiques qui ne sont plus celles de l'Algérie des années 70-80. Si l'effet conjugué de la violence islamiste et de la politique néo-libérale et autoritaire du pouvoir a considérablement affaibli les médiations sociales existantes (partis, syndicats, mouvement associatif) entre le champ politique et l'immense majorité de la population, il a aussi accéléré les mutations de la société algérienne. Cette dernière se structure à un rythme rapide que les partis ont du mal à suivre. Le rapport au religieux a changé ainsi que le rapport à l'identité comme le montre le fait que le tamazight (berbère) n'est plus un sujet tabou et que cette langue est désormais considérée comme langue nationale 27. De plus, même si le statut de la femme, à travers l'institution du code de la famille, n'a que peu évolué, il n'en reste pas moins que la rapide féminisation de l'emploi dénote qu'il ne peut plus être un cadre en mesure de codifier le rapport des femmes à la réalité socio-économique. Les femmes sont désormais majoritaires dans la fonction publique, l'enseignement, elles constituent près du tiers du corps de la magistrature et sont de plus en plus nombreuses dans l'activité des services. Dans l'enseignement secondaire et universitaire, les lycéennes et les étudiantes sont désormais majoritaires 28.

Les mutations de la société algérienne sont naturellement porteuses de nouvelles exigences et développent de nouvelles aspirations et de nouvelles formes d'expression du politique et du social. De fait, les cadres classiques de représentation – institutions, partis, syndicats et autres organisations de masse liées au pouvoir - pas plus que ce discours à connotation arabo-islamique et nationaliste ne correspondent pas aux conditions de l'Algérie du xxi<sup>e</sup> siècle. En tout cas, le pouvoir actuel qui continue de s'illusionner sur la possibilité de moderniser l'État tout en s'accommodant d'un islamisme rentré dans les rangs, sur fond d'un affaiblissement des forces démocrates, n'a pu empêcher l'apparition de nouveaux acteurs sociaux, nés en dehors des organisations de masse officielles et des partis toutes tendances confondues. Quoique divisé, il en est ainsi du Mouvement citoven en Kabylie, du Mouvement citoven des Aurès, de Dielfa dans les hauts plateaux et de celui du Sud algérien (Ouargla et le Mzab), et ce, en dépit de la répression du pouvoir. Il

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> La Constitution a été amendée pour faire du tamazight une langue nationale au même titre que la langue arabe. Toutefois, elle n'a pas le statut de langue officielle.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Près de 60 % des candidats du baccalauréat 2005 étaient des filles.

en est ainsi également de l'émergence et du développement des syndicats autonomes qui ont animé un mouvement social de grande ampleur dans les secteurs de l'enseignement supérieur et secondaire, de l'administration publique, dans l'aviation civile, la marine marchande, le secteur des impôts et des douanes. En raison du renoncement de l'UGTA, la principale centrale syndicale, à sa raison d'être - la défense des intérêts des salariés et des services publics, et allant jusqu'à cautionner la dénationalisation du secteur économique d'État, dont celui des hydrocarbures – les salariés se tournent de plus en plus vers les syndicats autonomes quand ils ne créent pas à leur tour leurs propres organisations syndicales comme celle du secteur des impôts <sup>29</sup>. D'où cette menace du président algérien, affirmant durant un meeting de l'UGTA à l'occasion de l'anniversaire de la création du syndicat, le 24 février 2005, qu'il ne reconnaît qu'un seul syndicat. Ce qui, en d'autres termes, laisse suggérer que le pouvoir a l'intention de revoir la loi instituant le pluralisme syndical promulguée en 1989.

Certes, l'apparition de ces formes d'organisation sociale est un phénomène nouveau, insuffisamment structuré et dépourvu de moyens – locaux, moyens d'impression et d'expression – en proie à une sérieuse répression (licenciements, décisions de justice frappant d'illégalité les mouvements de grève suivis d'arrestations arbitraires et de condamnations) et ne peut à elle seule palier l'absence de médiations sociales entre les autorités et la société dans de nombreuses régions. La conséquence en est que faute de canaux d'expression suffisants et organisés, la colère populaire prend la forme d'émeutes sociales à l'initiative d'acteurs sociaux anonymes. En témoigne le nombre d'émeutes sociales et leur permanence qui émaillent l'Algérie du nord au sud et d'est en ouest. Pas une semaine ne passe sans qu'éclate une révolte contre l'incurie des représentants locaux. Chômage, pénurie d'eau potable, de bonbonnes de gaz, absence de réfection des routes, de constructions d'écoles et de logements, absence de bus de ramassage scolaire dans les régions enclavées, abus d'autorité... sont les déclencheurs de ces émeutes durement réprimées et qui, malgré de lourdes condamnations à la prison ferme, se poursuivent 30. On

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Il s'agit du Snapap (administration et fonction publique) organisé à l'échelle nationale, de la Cnapset (enseignement secondaire), du CLA (Lycées d'Alger), du Cnes (enseignement supérieur) qui a animé un mouvement social qui a paralysé les universités algériennes durant plus de six mois en 1999-2000.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Dernières émeutes sociales en date, celles qui ont embrasé le port pétrolier d'Arzew et de la ville de Laghouat.

assiste ainsi à des dynamiques sociales qui dénotent justement la faiblesse de l'ancrage socio-politique des partis au pouvoir incapables de prévenir et de canaliser le mécontentement social. Ces partis au pouvoir, explique l'historien Daho Djerbal, n'ont de raison d'être que « de rester dans la proximité immédiate de la sphère de l'État et de se nourrir des seules attributions que leur concède l'État » 31.

A l'examen de ces faits, il est permis de penser que si la conjoncture actuelle offre des possibilités aux partis démocrates de rebondir, force est de constater qu'ils ne s'en sont pas saisis. Accusant le coup sans réagir avec la vigueur voulue, les partis démocrates donnent l'impression d'avoir été atomisés par l'offensive politique de Bouteflika. La crise profonde dans laquelle s'est installée l'Algérie depuis 1989 ne les épargne pas. Bien que le pouvoir ait tout fait pour les marginaliser, certains d'entre eux paient aussi leurs erreurs politiques. Le RCD (Rassemblement pour la Culture et la démocratie) a été doublement secoué par sa participation au gouvernement en 2000-01 et par la crise en Kabylie de 2001-02. Son ralliement tardif à la révolte kabyle. après que ses ministres ont démissionné du gouvernement, n'a pas été payé politiquement en retour. Le FFS (Front des forces socialistes), qui n'a pas pris la mesure des événements de Kabylie, paie également son opposition frontale au mouvement de révolte kabyle : aux élections locales de novembre 2002, massivement boycottées par la population, il a récolté moins de 5 % de voix en moyenne en Kabylie. Quant au MDS, bien qu'il ait soutenu le mouvement citoyen en Kabylie et que ses militants y aient pris une part active, il a fait montre d'une excessive prudence sans doute pour ne pas donner de prétexte aux cercles les plus réactionnaires du pouvoir pour tenter de l'interdire.

Qui plus est, les divergences politiques entre ces trois formations quant au rapport à l'islam politique et plus généralement quant aux solutions de sortie de crise n'ont eu pour seul et unique résultat que l'absence d'élaboration d'une stratégie commune d'alternative au système actuel axée sur un minimum démocratique. Les atteintes répétées à la liberté d'expression et de la presse, aux libertés syndicales, la dénationalisation des hydrocarbures, les ravages sociaux causés par le tout-libéral et le verrouillage du

<sup>31</sup> El Watan du 27 février 2005.

champ politique constituent un ensemble de points sur lesquels, au-delà de leurs différences idéologiques et politiques, ces partis peuvent se rassembler. Tous formulent le besoin d'un changement radical de régime après avoir constaté que le système politique actuel est impossible à réformer de l'intérieur comme l'avait cru un moment le RCD en participant au gouvernement de Bouteflika. Mais l'incapacité des démocrates à dépasser leurs divergences et de construire un rassemblement anti-pouvoir laisse perplexe plus d'un observateur averti. Ainsi en est-il du déroulement des élections partielles en Kabylie fixées au 21 novembre. Si le MDS boycotte, en arguant que cette échéance risque de consacrer « la recomposition autoritaire du champ politique par la victoire des organisations politiques qui agréent ses propres plans », le FFS et le RCD, qui v prennent part en ordre dispersé, ne ratent aucune occasion de se lancer des accusations aussi assassines que préjudiciables pour le camp démocrate, alors que les partis de « l'alliance présidentielle » mènent une campagne unie 32. Saïd Sadi a beau se défendre en accusant la police politique d'empêcher l'unité entre son parti et le FFS 33, ce dernier persiste à refuser la main tendue au motif que le RCD a « applaudi le coup de force du pouvoir » qui a dissous les assemblées locales issues des élections de novembre 2002 34.

Reste que l'organisation de ces élections partielles en Kabylie consacre une nouvelle fois la division des partis démocrates. Et de ce fait, elle donne raison au MDS pour qui « ces élections semblent ainsi participer d'une nouvelle démarche du pouvoir pour forcer la recomposition du champ politique à sa guise [...] consacrant une classe politique coupée de la société, et parfaitement en phase avec ses objectifs et son despotisme » <sup>35</sup>. Arguant que le référendum sur la charte pour la paix et la réconciliation nationale ainsi que les précédents scrutins ont été largement boycottés par la population, le MDS invite « les forces démocratiques à mesurer à quel point a changé la perception des citoyens, sur les élections comme moyen de sortie de crise et à faire face aux visées du pouvoir en comprenant que de larges secteurs de la population ont tiré des leçons essentielles sur cette question » <sup>36</sup>. Et qu'« il est nécessaire d'opposer aux

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> El Watan du 17 novembre et Le Soir d'Algérie du 12/11/05.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Le Soir d'Algérie du 17/11/05.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Au lendemain du boycott massif des élections communales de novembre 2002 auxquelles avait pris part le FFS, le RCD avait demandé leur annulation au motif d'un taux de participation d'à peine un peu plus de 5 %.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Déclaration du MDS du 10 novembre 2005.

<sup>36</sup> Idem.

tentatives du pouvoir de singulariser la Kabylie, pour mieux l'isoler, une dynamique plurielle et unitaire dont l'aboutissement serait la résolution de la crise de la nature de l'État et par là même le dépassement du système rentier et bureaucratique et de l'islamisme opposés à une conception démocratique et moderne de la nation » <sup>37</sup>. N'en restant pas à ce constat, ce parti a entrepris une série de rencontres informelles avec les partis démocrates – FFS, RCD, ANR - et des acteurs clés de la société civile, en vue de la construction d'un « pôle démocratique » <sup>38</sup>.

Quoi qu'on pense de cette initiative, on peut observer que c'est la première fois qu'un parti démocrate entreprend des démarches pour la construction d'un front démocratique et que c'est la première fois que des formations aux visions politiques divergentes ont accepté de s'asseoir autour d'une même table. Il est à espérer qu'ils n'en resteront pas là et qu'ils se décideront à réévaluer leur rapport à une société qui a changé, d'autant que l'islamisme a déjà fait sa mue depuis qu'il a choisi de s'inscrire dans une logique d'intégration au pouvoir et à la mondialisation voulue par l'Administration Bush <sup>39</sup>.

40

<sup>37</sup> Idem

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Aux élections locales du 24 novembre 2005 en Kabylie, le FFS, arrivé en tête, devance de quelques sièges le RCD pour un taux de participation d'un peu plus de 30 %. Autrement dit, ce sont 70 % des électeurs qui sont restés chez eux.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Contrairement aux idées reçues, dans le cadre de son projet de Grand Moyen-Orient, Washington pousse à l'intégration de l'islam politique dit « modéré » au jeu politique. C'est le cas en Irak mais aussi en Égypte où Washington a exercé de fortes pressions pour que Moubarak accepte que les Frères musulmans participent aux législatives.